

LES REGLES RELATIVES AUX LIMITATIONS DE POIDS ET DE GABARIT DES VEHICULES

Afin de garantir la sécurité des autres usagers de la route, mais aussi celle des infrastructures routières, les véhicules mis en circulation au Cameroun doivent obéir à un certain nombre de règles relatives au gabarit et au poids autorisé en charge

RÈGLES RELATIVES AU GABARIT DES VÉHICULES

Les limitations des dimensions des véhicules isolés ou des véhicules articulés sont les suivantes :

	Partie du véhicule isolé ou articulé	Dimensions maximales
	Largeur totale hors tout, mesurée toute saillie comprise dans une section transversale quelconque	2,50 mètres
	Longueur totale hors tout d'un véhicule isolé, mesurée toute saillie comprises	11 mètres
	Longueur totale d'un véhicule articulé	15 mètres
	Longueur totale d'un train routier	18 mètres
	Hauteur totale de tout véhicule, mesurée à partir du sol	04 mètres

Tout dépassement des dimensions ci-dessus énuméré est assujéti à l'obtention préalable d'une autorisation délivrée par le service compétent du ministère des transports.

RÈGLES RELATIVES AU POIDS AUTORISÉ EN CHARGE DES VÉHICULES

Les limitations relatives au poids maximum autorisé en charge pour tout véhicule mis en circulation sont décrites dans le tableau suivant. Elles sont aussi inscrites sur le certificat d'immatriculation de chaque véhicule.

Partie du véhicule isolé ou articulé	Poids maximum
Essieu le plus chargé	10 tonnes métriques
Charge maximum sur l'essieu le plus chargé. <i>(Pour double essieu dont la distance entre les deux axes est au moins égale à 0,90 mètres)</i>	5,750 tonnes
Charge maximum sur l'essieu le plus chargé. <i>(Pour double essieu dont la distance entre les deux axes est comprise entre 1,35 m et 2m)</i>	8,5 tonnes
Une augmentation de 5 cm de la distance entre deux essieux consécutifs peut correspondre à un accroissement de 380 kg de la charge qui ne peut en aucun cas dépasser 8,5 tonnes.	
Véhicule à trois essieux	21 tonnes
Train routier	35 tonnes

Le poids total autorisé en charge pour toute automobile ou remorque ne doit pas dépasser 5 tonnes par mètre linéaire de distance entre deux essieux extrêmes.

Voir aussi : [Types de camion : Gabarits et limites de charges](#) – [Règles relatives aux limites de Gabarits des véhicules](#) – [Types de camions selon leur carrosserie](#) – [Types de Carrosseries](#) – [Types de matériels roulant](#)